

Compte rendu du conseil municipal du 18 février 2021 à 18 h 00

Salle Romain Rolland

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est Madame Véronique Lepinasse.

Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2020 :

M. Bourdoune : Petite coquille : le rapport CCHNVY est de 2019.

M. Guibert : Je l'ai reçu hier. Il serait bien de l'envoyer un peu en amont pour pouvoir le consulter.

M. Bourdoune : Nous ferons en sorte de vous le communiquer le plus en amont possible.

Mme Maillard : Nous l'avons reçu très tard. La partie des informations concernant les modifications du règlement intérieur ont bien été présentées en temps voulu et non hors délais comme indiqué sur le compte rendu.

Par ailleurs, vous avez demandé une validation pour une convention et j'avais posé une question s'il s'agissait d'un acte notarié et ce n'est pas noté.

Je peux vous transmettre les preuves que j'ai transmis mes remarques en temps et en heure.

M. Bourdoune : il ne s'agit pas d'apporter des preuves, mais d'approuver un compte rendu. Nous prenons acte de vos demandes et les ajouterons.

Le PV est adopté à la majorité (1 contre).

Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2021 :

M. Guibert : Lors du Conseil municipal du 16 décembre, j'ai parlé d'un plan anti-pigeons sur le centre bourg et il ne figure pas au compte rendu. Je souhaite que ce point soit rajouté.

Par ailleurs, comme cela se fait dans d'autres instances notamment à la Communauté de Communes, il serait judicieux que les noms des élus soient précisés pour les votes des délibérations, notamment les votes contre ou abstentions.

M. Bourdoune : sur le 1^{er} point, ce sera noté. Sur le 2^e point, il faut que cela fasse l'objet d'un débat et l'usage est celui-ci jusqu'à présent.

Le PV du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Rapport sur les orientations budgétaires 2021 :

Rappel :

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport d'orientation budgétaire (ROB ci-après) permet de présenter et débattre des orientations budgétaires de la collectivité, des engagements pluriannuels envisagés, de l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que de la structure de la dette.

Il constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité : il permet l'information des élus et facilite la participation de l'assemblée délibérative aux discussions relatives aux grandes priorités et évolutions de la situation financière de la ville.

Conformément à la réglementation en vigueur, le débat d'orientation budgétaire aura bien lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, le ROB doit contenir :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- Les éventuels engagements pluriannuels s'ils existent ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, ainsi que les perspectives d'emprunt pour le projet de budget.

1. Contexte général : de l'international au local

♦ Au niveau international

La pandémie que le monde traverse depuis la fin de l'année 2019 percute de plein fouet l'économie mondiale. L'activité économique mondiale évolue au rythme des mesures de restriction imposées pour faire face à la propagation du coronavirus.

Ainsi, les mesures de confinement strictes imposées au premier trimestre ont eu pour conséquence un second trimestre en chute libre au niveau économique. L'été 2020 a permis un allègement des mesures et un rebond de l'économie dans les pays développés. La seconde vague de l'épidémie et la réintroduction corrélative de mesures restrictives ont de nouveau pesé sur l'économie en fin d'année.

L'année 2021 débute avec la diffusion des vaccins et permet d'espérer une année économique et budgétaire plus favorable qu'en 2020.

♦ Au niveau européen

Sans surprise, l'Union Européenne a connu une chute vertigineuse de son PIB (Produit Intérieur Brut) en 2020, par rapport à l'année 2008 (crise des subprimes). Les différentes vagues de

l'épidémie ont, comme au niveau mondial, structuré la dynamique économique de l'année. Malgré les incertitudes liées au Brexit et à l'élection américaine, l'année 2020 s'annonçait favorablement. La pandémie a balayé ces prévisions et inversé la tendance.

La seconde vague épidémique a cependant été atténuée par deux éléments majeurs :

- **Mesures de restriction allégées** par rapport à la première vague (écoles ouvertes, préservation de certains secteurs d'activité)
- **Aides financières supranationales** : au cours de l'été, les Etats membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions. Ceci s'ajoute au programme SURE¹ de 100 milliards d'euros, destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

La Banque Centrale Européenne a également rapidement réagi en augmentant de nombreuses enveloppes financières et en assouplissant la capacité des banques à s'alimenter en liquidités. Les gouvernements bénéficient également de taux d'intérêt très bas, permettant de financer d'importants plans de relance par déficit public.

♦ Au niveau national

Résiliente en 2019, l'économie française a été durement touchée par la pandémie de COVID-19 au premier semestre 2020. Certains secteurs d'activité (*restauration, hébergement, fabrication d'équipement de transport...*) ont été tout particulièrement impactés.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La fin d'année 2020 est marquée par la seconde vague épidémique, dont l'effet sur l'économie nationale est moins important qu'au printemps compte tenu de l'allègement des mesures de restrictions.

Les effets sont également importants sur le marché du travail. La hausse du chômage n'est cependant pas immédiatement proportionnelle compte tenu des mesures engagées par le gouvernement (chômage partiel pour un coût de 31 milliards d'euros en 2020). Ainsi le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi a légèrement diminué au premier semestre. A terme, le taux de chômage va nécessairement augmenter en 2021.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés (tourisme, automobile et aéronautique).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros² (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

¹ SURE : Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency

² <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

En toute logique, la dette publique a fortement augmenté en 2020 (119,8% du PIB) selon le 4^e projet de loi de finances rectificative pour 2020.

➔ **Quelques éléments sur la loi de finances pour 2021³ concernant les collectivités locales :**

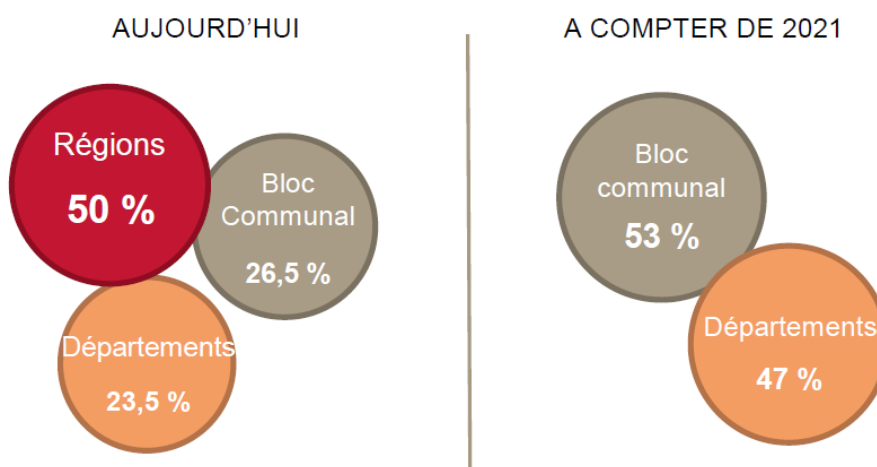
L'Etat souhaite donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, à travers leurs investissements : il s'agit d'un des grands axes de la loi de finances 2021. L'investissement public est en effet largement assuré par les collectivités locales. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement.

Les concours financiers de l'Etat devraient être maintenus à leur niveau de 2020 (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement – DGF). En revanche, l'Etat stoppe la prise en charge de la suppression de la taxe d'habitation. Une pleine compensation cependant est annoncée, notamment via le report de la TFB départementale (Taxe sur le Foncier Bâti) vers les collectivités locales.

Côté aides financières, une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle est ouverte en 2021, afin de cofinancer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sera automatisé à compter de 2021, et durant une période de mise en œuvre de 3 ans. La ville de Clamecy connaîtra cette automatisation à compter de 2022 ou 2023.

Concernant la fiscalité des entreprises, l'Etat a supprimé la part de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) revenant aux Régions. Par conséquent, la répartition de la CVAE collectée en 2021 se fera comme suit :



³ Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

2. Rappel des principes budgétaires

L'élaboration du budget de la collectivité doit nécessairement respecter les principes suivants :



Unité budgétaire : l'ensemble des dépenses et recettes doivent apparaître dans un document unique, présenté et voté lors d'une seule et même séance. Seules les dépenses et recettes relatives à un budget annexe, un SPIC ou un SPA font l'objet d'un document budgétaire qui leur est propre.

Universalité budgétaire :

Non-affectation : sauf exceptions, une recette particulière ne doit pas être spécifiquement affectée à une dépense donnée.

Non contraction : toutes les dépenses et recettes doivent être mentionnées, sans contraction entre elles.

Annualité budgétaire : le budget d'une année représente les dépenses et recettes réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre de cette même année.

Exceptions : journée complémentaire, budget supplémentaire, décisions modificatives et autorisations spéciales, gestion pluriannuelle des investissements.

Spécialité budgétaire (sincérité budgétaire) : les crédits sont répartis en sections, chapitres et articles et spécifiquement affectés aux dépenses et recettes ainsi créditées.

Exception : dépenses imprévues.

Equilibre budgétaire : chaque section du budget (fonctionnement / investissement) doit être votée à l'équilibre.

3. Grandes orientations budgétaires 2021 – Ville de Clamecy

A l'évidence, la crise sanitaire a également percuté de plein fouet la ville de Clamecy. Outre le respect strict des gestes barrières, l'ensemble du personnel en situation de fragilité a été mis en situation de confinement lors des pics épidémiques et des périodes de télétravail massif ont été mises en œuvre. Les services au public ont donc été adaptés en conséquence, tout en restant constamment ouverts et disponibles. Par ailleurs, des mesures et engagements spécifiques (plan local de solidarité du 31 mars 2020 / plan de soutien et de sauvegarde des commerces et de l'artisanat clamecycois du 26 mars 2020 / Bulletins municipaux d'informations) et des instances ad'hoc (Cellule d'accompagnement et de soutien / Numéro vert) ont été mises en place afin de répondre au mieux aux besoins des Clamecycois.

L'exercice 2020 se termine néanmoins avec un excédent de fonctionnement malgré la forte baisse des recettes propres, conséquence directe de la pandémie. Lors du premier confinement, l'exécutif a ordonné la tenue d'un audit financier interne, réalisé par la direction des finances, concluant à une baisse de recettes d'environ 220 000 euros (cinéma, musée, camping...), qu'il était nécessaire de compenser par une maîtrise stricte des dépenses. De plus, des dépenses non prévues initialement sont intervenues : achats importants de masques, de produits d'entretiens permettant la désinfection ainsi que de matériel spécifique.

Cette rigueur budgétaire a été maintenue toute l'année, en collaboration avec l'ensemble des chefs de service. Elle a permis de maintenir le niveau de service public nécessaire tout en maîtrisant les volumes de dépenses. Toutes les modifications significatives du budget ont été répercutées au budget supplémentaire. De plus, les 237 268,87 euros de dépenses imprévues intégrées au budget supplémentaire 2020 n'ont quasiment pas été utilisées. Il reste 215 414,61 euros de cette somme.

Des compensations ont été mises en place par l'Etat, ce qui explique une réalisation des recettes au-delà des prévisions budgétaires (prise en charge d'une partie du coût des masques, compensation des pertes fiscales et domaniales).

Ainsi, l'exécution du budget a été de 92 % en dépenses, et 103 % en recettes⁴.

L'élaboration du budget 2021, en cours de réalisation, est le fruit de la collaboration de l'exécutif et de l'ensemble des services de la collectivité. Les besoins et projets, ainsi que les financements éventuellement mobilisables ont été recensés et discutés.

Les dépenses et recettes de fonctionnement présentées répondent aux orientations générales suivantes :

- Baisse des taux d'imposition : moins 1 point de fiscalité sur le foncier bâti dès 2021

⁴ Pourcentages à consolider au moment du compte administratif.

- Attractivité de la ville : amélioration du cadre de vie et par ricochet, de l'attractivité touristique et économique
- Réflexion sur la création d'une cité scolaire avec énergie positive et cuisine centrale
- Démocratie participative : implication des citoyens dans l'action municipale dès le début du mandat (vergers, place des promenades, noms de rues, Pressures...)
- Transition énergétique : maîtrise des consommations d'énergies

N. Bourdouné :

Démocratie participative :

Diverses rencontres avec les habitants de Moulot et Sembrèves ont eu lieu quant à l'avenir envisagé pour Feurtiaux, pour les aménagements de la traversée de Moulot qui implique de reprendre totalement la bande de roulement, des regards, les trottoirs et des aménagements de sécurité pour réduire la problématique de la vitesse.

Transition énergétique : et gérer de manière encore plus différenciée notre environnement naturel et protéger la bio-diversité et intégrer des îlots de verdure.

Bien évidemment une baisse des taux d'imposition, validée lors du BP, une baisse d'un point sur le foncier bâti pour 2021 et passer à 20,89 %.

a. Recettes et dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Du fait de la crise sanitaire, l'année 2020 a nécessité de nombreux ajustements réalisés au moment du budget supplémentaire. Exceptionnellement, la préparation budgétaire 2021 est donc dimensionnée en fonction de l'ensemble des inscriptions budgétaires 2020 et des réalisations.

		BP 2020	BS / DM / AS 2020	Budget global 2020	Projet BP 2021
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 526 521,00	449 060,87	6 975 581,87	6 581 262,00
011	Charges à caractère général	2 105 500,00	- 16 500,00	2 089 000,00	2 088 980,00
012	Charges de personnel	3 400 000,00	30 000,00	3 430 000,00	3 431 500,00
65	Autres charges de gestion courante	563 671,00	1 114,40	564 785,40	605 242,00
66	Charges financières	96 000,00	-	96 000,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	15 540,48	18 540,48	11 600,00
042	Opérations d'ordre	237 000,00	-	237 000,00	185 000,00
014	Atténuation de charges	8 350,00	59 356,38	67 706,38	10 000,00
022	Dépenses imprévues		215 414,61	215 414,61	-
023	Virement à la section d'investissement	113 000,00	144 135,00	257 135,00	168 940,00

011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général couvrent notamment les dépenses suivantes :

- Frais de fonctionnement courant (affranchissement, loyers, fournitures...)
- Prestations de services
- Fluides (électricité, gaz, eau, fuel)
- Entretien des bâtiments, terrains, voirie et réseaux communaux
- Fiscalité de la collectivité (taxes foncières, TEOM)

Elles sont similaires au budget global 2020 grâce à une maîtrise stricte des dépenses courantes. Cette gestion mesurée permet d'envisager quelques postes d'augmentation. A titre d'exemple : un nouveau contrat de maintenance concernant l'entretien des défibrillateurs situés dans nos établissements recevant du public et l'intégration d'une prévision d'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz.

Par ailleurs, l'exécutif souhaite notamment mettre l'accent sur l'entretien des terrains communaux (gestion du parc arboricole de la collectivité).

En outre, si en 2020 aucune exposition temporaire n'a été réalisée au Musée Romain Rolland, l'année 2021 sera marquée par le déploiement d'une exposition consacrée à Charles LOUPOT. Un budget spécifique sera donc dédié à la réalisation de cette exposition. Cette dépense est cependant partiellement compensée en recettes grâce aux subventions de la DRAC et aux entrées du musée.

Les autres postes de dépenses ont été évalués au plus près en tenant compte des dépenses 2020 réalisées et avec un objectif de prudence.

012 : Charges de personnel

Le coût de la masse salariale est quasiment identique au budget 2020, malgré de nombreux mouvements internes (départs à la retraite en 2020 et recrutements).

Il est tout d'abord indispensable de répondre aux exigences de vaccination massive souhaitée par le gouvernement, en recrutant une personne dédiée au centre de vaccination et chargée d'en coordonner l'action. D'autres besoins, initialement prévus en 2020 mais repoussés en raison du contexte incertain, sont souhaités en 2021 : le recrutement d'une personne à la médiathèque ainsi que sur des actions de communication, un/une archiviste ou encore une personne en charge du secrétariat de l'administration générale.

Comme en 2020, une personne aura la charge du récolement décennal et le camping municipal permettra à nouveau l'embauche de deux agents pour la saison 2021. Enfin, le poste d'accompagnant d'enfant en situation de handicap au sein des écoles est pérennisé et un nouveau contrat PEC⁵ sera réalisé sur des missions périscolaires.

Les recrutements envisagés sont mesurés en fonction des besoins exprimés ainsi que de l'étude des compétences et déroulements de carrière en interne. Ainsi, fin 2020, un agent a vu ses missions redéployées vers des tâches nouvelles correspondant mieux à ses attentes ainsi qu'à celles de la collectivité.

⁵ PEC = Parcours Emploi Compétences

014 : Atténuation de charges

Par prudence, une provision est prévue concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Comme d'usage, le Fonds de péréquation sera intégré au budget supplémentaire suite à la notification correspondante.

65 : Autres charges de gestion courante

En augmentation de 7,2 % : malgré une légère diminution de la contribution au service d'incendie (SDIS), il est prévu une provision concernant les admissions en non-valeur. Le CCAS voit sa subvention augmentée du fait de l'embauche d'un nouvel agent. La volonté de l'exécutif est également de maintenir au même niveau le soutien financier aux associations du territoire communal.

66 : Charges financières

Chiffre en baisse de 17 % du fait d'emprunts arrivés à terme. Par ailleurs, nous bénéficions toujours de taux d'intérêts intéressants.

67 Charges exceptionnelles

Ce chapitre est composé de provisions pour créances éteintes et éventuels sinistres sur nos ouvrages communaux. Les besoins pourront être ajustés par décision modificative ou budget supplémentaire si nécessaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2020	BS / DM / AS 2020	Budget global 2020	Projet BP 2021
RECETTES DE L'EXERCICE		6 526 521,00	449 060,87	6 975 581,87	6 581 262,00
70	Produits des services	614 273,00	- 222 000,00	392 273,00	462 300,00
73	Impôts et taxes	3 931 753,00	57 566,00	3 989 319,00	4 082 835,00
74	Dotations, participations	1 765 545,00	287 879,00	2 053 424,00	1 826 127,00
75	Autres prod. de gestion courante	138 000,00	- 3 000,00	135 000,00	130 000,00
013	Atténuation de charges	40 000,00	-	40 000,00	65 000,00
76	Produits financiers (sf 762)		-	-	-
77	Produits exceptionnels	15 000,00	-	15 000,00	15 000,00
79	Transferts de charges		-	-	-
72	Travaux en régie		-	-	-
042	Opérations d'ordre	21 950,00	-	21 950,00	-
002	excédent reporté		328 615,87	328 615,87	-

70 : Produits des services

Le premier trimestre 2020 sera largement marqué par l'absence ou la limitation de recettes issues des services culturels et sportifs de la municipalité (cinéma, école de musique, médiathèque). Cette baisse probable de recettes doit être répercutée dans les prévisions budgétaires 2021. Seule la piscine voit ses prévisions de recette augmenter : en 2020 elle était

totalelement fermée du fait des travaux effectués. L'ouverture, même partiellement dans l'année, augmente nécessairement les recettes de ce service par rapport à 2020.

De même, les frais de fonctionnement des écoles sont prévus à la hausse par rapport aux inscriptions 2020, du fait de l'absence de mesures de confinement strict à ce jour. Ces éléments expliquent la hausse de 17,8% de ce chapitre budgétaire.

73 : Impôts et taxes

La notification principale relative aux recettes du chapitre 73 est reçue courant mars de l'année considérée⁶.

Par ailleurs, dans le respect des promesses de campagne de l'exécutif, une baisse d'un point de la fiscalité locale relative au foncier bâti est intégrée aux prévisions budgétaires.

Les recettes fiscales sont néanmoins en hausse compte tenu de la nouvelle compensation de suppression de taxe d'habitation. Auparavant imputée au chapitre 74 (Dotations, participations), cette compensation change de forme en 2021 : la taxe sur le foncier bâti départementale est transférée aux communes, faisant dès lors apparaître la compensation au chapitre 73, impôts et taxes.

74 : Dotations

Les dotations ne sont pas connues avec certitude avant le vote du budget primitif. Il semblerait toutefois qu'au regard de la crise sanitaire, les dotations 2020 soient maintenues. Par prudence, une légère baisse est intégrée à la prévision budgétaire.

La compensation des pertes de bases de la fiscalité des entreprises à la suite du transfert de la compétence économie à la communauté de communes (et donc des recettes liées à la zone d'activités commerciales), continue en 2021, à hauteur de 75% de la perte estimée.

Comme évoqué ci-dessus, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation n'apparaîtra plus au chapitre 74, faisant ainsi baisser les recettes de ce chapitre.

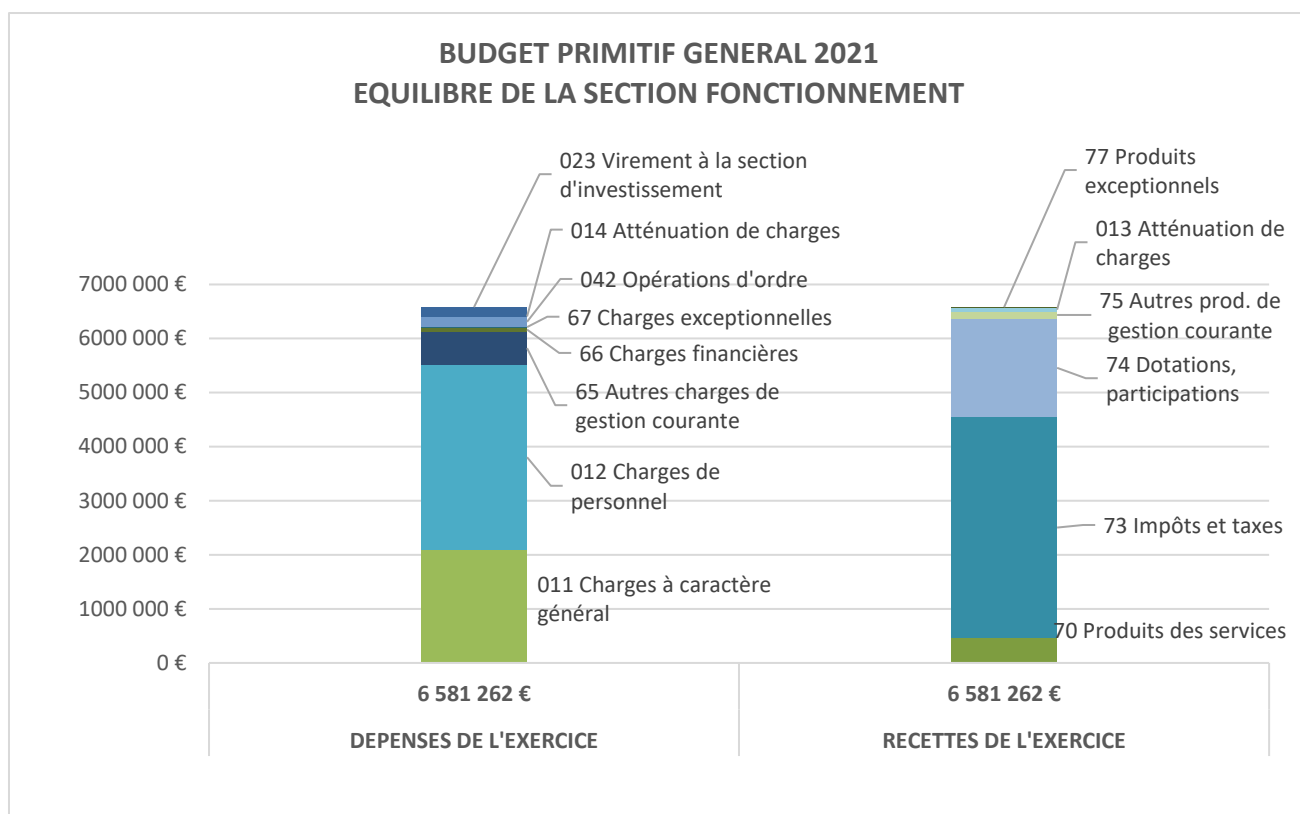
013 : Remboursement sur charges de personnel

Ce chapitre correspond aux remboursements des indemnités journalières des arrêts maladie du personnel. La prévision 2021 repose sur les sommes effectivement perçues en 2020 et le constat des personnels en situation de longue maladie dont la situation risque de perdurer en 2021.

75 : Loyers

Les revenus des immeubles (logements loués à des particuliers et loyers commerciaux) devraient être comparables à 2021.

⁶ Etat 1259 reçu courant mars/avril



b. Recettes et dépenses d'investissement

Des programmes importants d'investissement ont été poursuivis ou engagés en 2020 et sont par nature des engagements pluriannuels :

- **Travaux de restauration et valorisation de l'Eglise Notre-Dame de Bethléem** : poursuite de l'assèchement de l'édifice et amorce de travaux de reprise en sous-œuvre (Tranche 2) ;
- **Valorisation des Berges de l'Yonne** : ce projet d'envergure est composé de quatre tranches de travaux. La première est en cours de finalisation : il s'agit des cheminements piétons et de la renaturation et revégétalisation du secteur de La Tambourinette (berges et chemin des Amoureux). La seconde tranche est prévue pour débuter en 2021, à la fin de la saison touristique (Port des Jeux et Chemin des Passerelles) ;

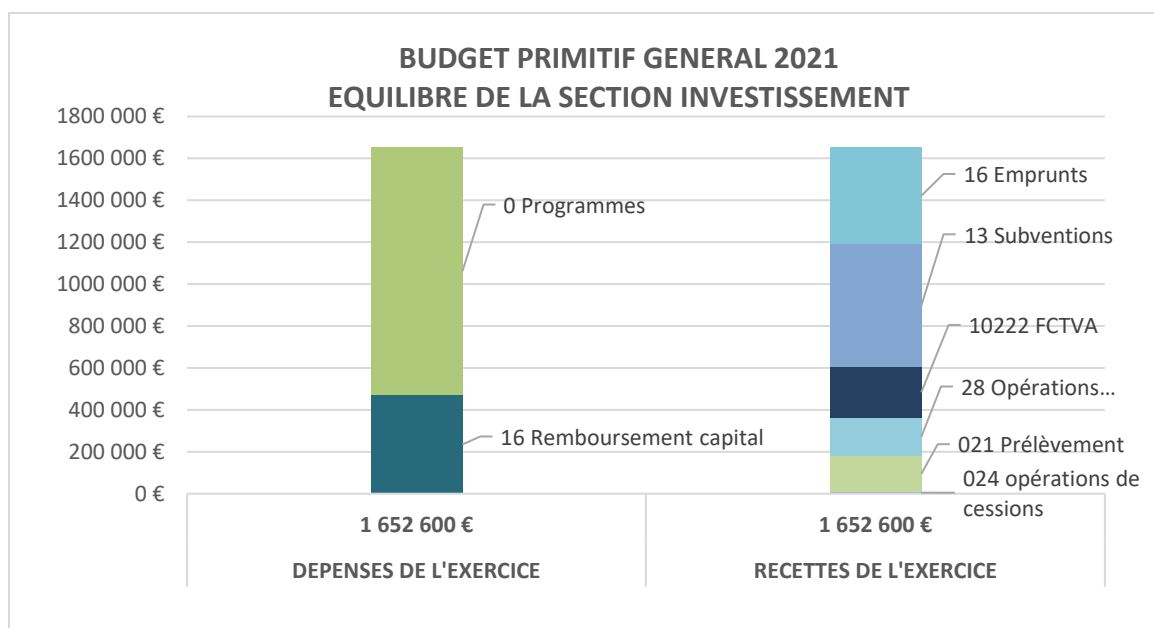
D'autres projets d'investissement verront leur réalisation sur l'année :

- **Extension et restructuration du gymnase de la Tambourinette** : finalisation de la tranche 1 et réalisation complète de la tranche 2 visant à moderniser l'installation de chauffage et équiper de façon adéquate l'infrastructure ;
- **Déploiement d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal** : ce projet nécessite la pose de caméras sur le gymnase. Dès que les travaux de ce dernier seront terminés, le déploiement de la vidéoprotection pourra être achevé ;
- **Rénovation et mise à disposition de la Guinguette de la Tambourinette** : rénovation énergétique performante du bâtiment et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le but de mettre le lieu à la disposition d'un exploitant et l'ensemble de la tambourinette à la disposition des habitants.

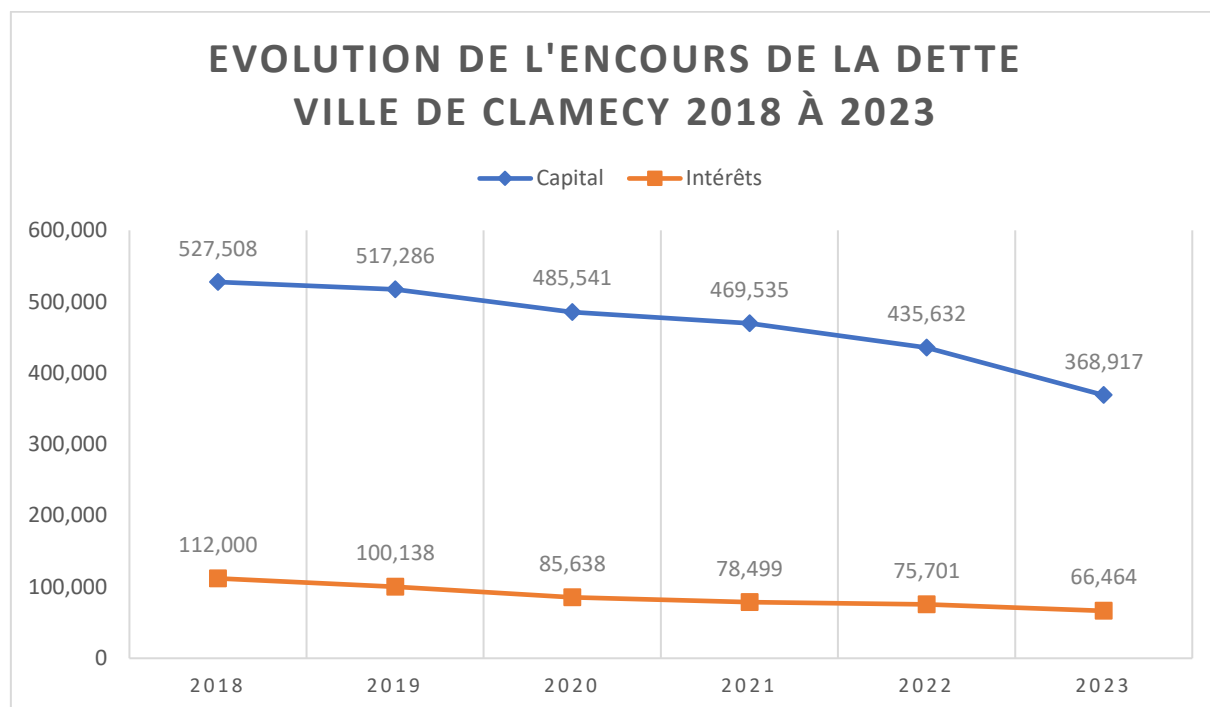
- **Programmation nouvelle cité scolaire :** une étude est prévue et permettra d'engager une réflexion sur la création d'une cité scolaire unique à Clamecy.

Pour leur financement, outre le recours à l'emprunt, les subventions ont été sollicitées aux taux maxima auprès des différentes instances selon la nature des projets. En 2021, des subventions spécifiques sont disponibles (notamment DSIL exceptionnelle pour la rénovation énergétique des bâtiments publics). La Ville de Clamecy a déposé plusieurs de ses projets auprès des institutions compétentes afin de solliciter ces financements.

	BP 2020	RAR 2019 +BS 2020	RAR 2020	BP 2021
DEPENSES	1 219 750	2 659 413,06	1 260 973,40	1 652 600,00
001 déficit reporté				
040 opérations ordre budgétaire	21 950,00 €			- €
1318				
192 opérations ordre budgétaire				
16 Remboursement capital	490 000,00 €			470 000,00 €
165 dépôts cautionnements				
Programmes	707 800,00 €	2 659 413,06 €	1 260 973,40 €	1 182 600,00 €
20418 subv. Organisme public				
RECETTES	1 219 750	2 723 713,06	951 847,66	1 652 600,00
001 Excedent reporté		580 139,97 €		
040 Opérations d'ordre budgétaires				
192				
024 opérations de cessions	10 000,00 €			10 000,00 €
021 Prélèvement	113 000,00 €	144 135,00 €		168 940,00 €
28 Opérations ordre budgétaire	237 000,00 €			185 000,00 €
10222 FCTVA	365 000,00 €			240 000,00 €
10223 TLE				
1068 Affectation de résultat		165 513,72 €		
13 Subventions	98 407,00 €	1 733 924,37 €	951 847,66 €	586 933,04 €
16 Emprunts	396 343,00 €	100 000,00 €		461 726,96 €



4. Structure et évolution de la dette de la collectivité



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dette en capital	4 655 000	4 526 199	4 498 500	4 508 960	4 509 425	4 073 793
Capital	527 508	517 286	485 541	469 535	435 632	368 917
Intérêts	112 000	100 138	85 638	78 499	75 701	66 464
Annuité	639 508	617 424	571 179	548 034	511 333	435 381
Emprunts réalisés	400 000	500 000	496 000	470 000	0	0

PROJECTION DE LA DETTE

Sur le tableau ci-dessus, on peut remarquer une baisse progressive des annuités.

La prospective est réalisée sans simulations de nouvel emprunt en 2022 et 2023. En 2021, pour une évolution raisonnable et raisonnée de la dette, l'emprunt simulé est réalisé à hauteur de 470 000 euros, soit un montant limité par le capital de la dette à rembourser sur l'année (hypothèse : 1,7% d'intérêts sur 15 ans).

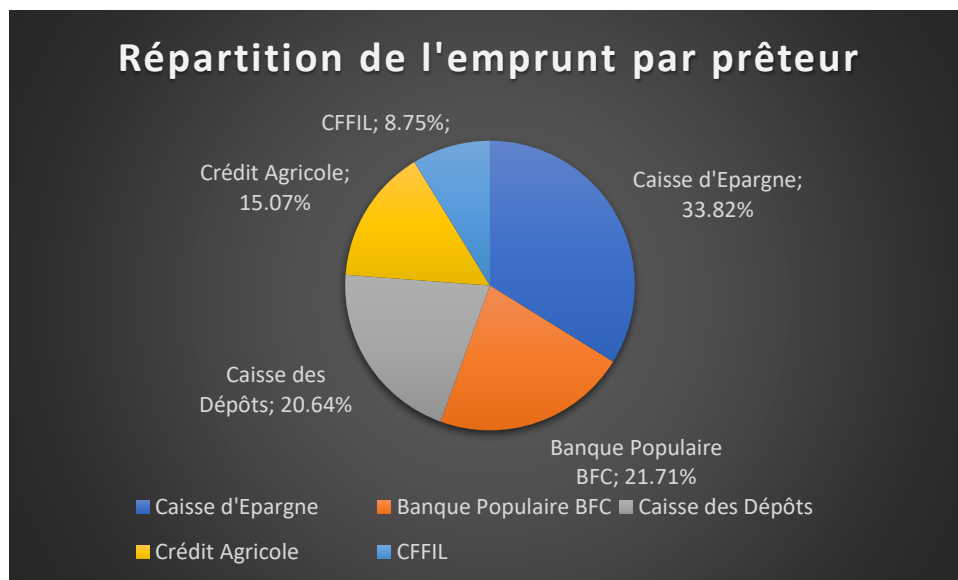
Si l'on emprunte, les taux seront inférieurs à ceux envisagés.

La dette de la collectivité ne comporte pas de produit « toxique » et est répartie en taux fixes 75,16% et taux variables 24,84%.

Répartition par établissements bancaires :

Caisse épargne :	33,82 %
Banque Populaire BFC :	21,71 %
Caisse dépôts et Consignations :	20,64 %
Crédit Agricole :	15,07%

Caisse de financement local (ex : DEXIA): 8,75 %



M. Carvoyeur :

Une remarque faite au niveau de la Commission des Finances : la structure de la dette à longue échéance ? Quelle est la durée théorique d'épuration de la dette et le montant moyen par habitant ?

Quant à l'évolution de l'encours de la dette, il sera de plus en plus difficile de suivre cette courbe descendante. Il est plus facile de passer de 11 à 6 qu'à 0. Il y a toujours une dette ce qui prouve une certaine activité de la commune et non pas un attentisme comptable.

M. Bourdoune : On est d'accord sur ce point. Il n'y a pas intérêt à passer de 4 (6) à 0, cela voudrait dire que la commune est « morte » alors que ce qui fait le dynamisme de la collectivité c'est l'investissement avec un financement par l'emprunt et donc une augmentation ou le maintien d'un certain niveau de dette qui permet, avec les différents plans de relance, de soutenir l'activité économique de notre territoire.

M. Carvoyeur : On peut anticiper sur les emprunts réalisés des années à venir. On pourrait espérer à suivre une courbe descendante 20 à 25 000 € de moins par an, la réalité hypothétique de diminuer plus fortement cette annuité, mais la situation sanitaire et financière fait que l'avenir est très incertain et nous risquons d'avoir une flambée au niveau des emprunts très forte d'ici quelques mois. Il faudra un jour ou l'autre rembourser l'argent facile et le jour où il faudra rembourser, le taux d'inflation sera important. Il sera prudent de prendre les emprunts à taux fixe et éviter les parts variables.

M. Bourdouné : C'est un dogme que j'applique pour moi-même et pour la commune. Surtout si on est dans une dynamique inflationniste c'est dans l'intérêt de notre collectivité. La logique est que nous empruntons moins, comme la pratique de l'équipe précédente, que le capital de la dette ce qui permet de réduire naturellement la dette de la collectivité.

M. Trinel : La capacité de désendettement 8, 9 ans, mais c'est une estimation sur la base de l'épargne brute. Mais le compte de gestion du receveur n'est pas encore validé.

M. Carvoyeur : On est en dessous des 10 ans, pour moi c'est une barre symbolique.

M. Bourdouné : On est dans une situation saine.

M. Trinel : Les ratios seront présentés au moment du BP sur la base de l'INSEE et du compte de gestion que nous fournira le receveur fin février seront validés.

M. Bourdouné : c'est le fait de la fluctuation du nombre d'habitants. Quand nous voyons le nombre de DIA et c'est une bonne nouvelle, il y a une tendance inversée cela impacte la manière de nous positionner. Il y a une tendance qui s'inverse à une augmentation des habitants et un exode urbain qui n'est pas un phénomène de mode ponctuel mais plus prégnant et s'accélère au niveau du territoire.

M. Carvoyeur : Ce ne peut être que positif pour notre communauté. Merci de vos réponses.

J. Guibert : La situation exceptionnelle est qu'il fallait adapter les orientations budgétaires de la commune. Dont les dépenses de fonctionnement : il fallait les réduire pour éviter le surendettement de la commune, cela a demandé des choix que vous faites. Pour nous, Vous proposez une maîtrise des dépenses de fonctionnement, on constate une baisse de 400 000 €, on n'aurait pas fait les mêmes choix que les vôtres.

On aurait souhaité que vous soyez plus au rendez-vous sur la sécurisation de la commune. Vous parlez de caméras, on y est favorable, mais ce n'est qu'un outil parmi tant d'autres. Cela permet d'arrêter les auteurs des faits mais pas d'éviter les auteurs de faire les faits. On aurait préféré des policiers municipaux en présentiel, comme proposé dans notre programme municipal, notamment en fin de journée et début de soirée car c'est là que sont commis les cambriolages, les faits de délinquance sur la commune. Ce n'est pas plus cher que les caméras, ou à peine, on ne remplacera pas l'humain.

Quid de la Sécurisation de la traversée de Moulot : vous en faites part. Je pense qu'il est urgent d'entrevoir la réfection du lavoir de Moulot en décrépitude et également même si ce n'est pas 100 % la compétence de la commune, la petite chapelle de Moulot qui commence à tomber en ruine (ardoises qui tombent, vitres cassées, la porte qui commence à céder). Il y a des subventions spéciales.

On aurait souhaité une accélération sur l'entretien et la rénovation des chaussées de la commune car on a un budget stagnant. Vous le constatez aussi, beaucoup trottoirs et chaussées ont besoin d'être refaits : vers l'usine Jacquet, il y a un nid de poule important de 15 cm de profondeur. Tous les trottoirs à la Ferme blanche, vers l'Hôpital, vers le pont de Beuvron sont en état très avancés d'usure.

On aurait souhaité que vous soyez plus au rendez-vous sur la relance économique du territoire même si partagé avec la communauté de communes.

Vous avancez votre promesse de campagne sur une baisse de la fiscalité : on ne peut que vous y encourager. Vous avancez – 1 % de baisse.

J'ai une question : la progression des impôts de 93 522 €, je pense cette progression liée à la part CVAE qui est très importante pour la commune. Il n'y a plus de maintien de tranche de taxe d'habitation pour les bâtiments encore soumis à la taxe d'habitation sur Clamecy. Les dotations de l'Etat baissent, il y a plus de taxe d'habitation sur 2021, est-ce ce qui fait le delta entre la CVAE et la taxe d'habitation ?

Cité scolaire : C'est une vraie question qui doit faire l'objet de débat au sein du Conseil Municipal. Combien de questions en suspens derrière ce projet ? Cela mériterait un débat.

Rénovation de la Tambourinette : Lors du dossier présenté au dernier conseil municipal, vous avez indiqué qu'il n'y aura pas de baignade. Lors d'un article dans la presse, dans le Journal du Centre il y a quelques jours, vous faisiez part d'une baignade avec surveillants. Très bien. Avez-vous avancé sur d'autres réflexions car il y a une différence entre les deux présentations ?

Globalement, on peut dire un budget assez compliqué. Vous avez avancé sur une maîtrise dans l'ensemble et nous nous abstiendrons, mais avec une dose de positivité même si nous n'aurions pas eu les mêmes choix et orientations.

N. Bourdouné : Merci. Concernant la vidéoprotection : nous allons réinstaller début mars le CLSPD. Ce sera l'occasion en partenariat avec les associations et différents services de l'Etat de travailler sur différents axes : la sécurité routière, la protection de la jeunesse, les violences intra-familiales et la lutte contre les addictions quelles qu'elles soient (jeu, télévision...). Dans cette instance, au-delà des actions de prévention, sont évoqués les chiffres de la délinquance et nous nous en ferons le relais auprès de la population. C'est important que ce soit des données partagées. Le risque n'existe pas même si vous multipliez les policiers municipaux, même 24/24h couplé d'un système de vidéoprotection, vous n'empêcherez pas des personnes mal intentionnées d'arriver à leur fin.

Je peux vous assurer que ce système de vidéoprotection a fait baisser de manière significative les chiffres de la délinquance sur la ville de Clamecy. Ils vous seront communiqués en conseil municipal. J'en suis fort agréablement surpris, les gendarmes aussi. C'est un outil de prévention qui permet d'identifier les coupables sur des méfaits commis et c'est un outil de dissuasion.

Concernant Moulot, effectivement le lavoir de Moulot doit être repris, on en a parlé avec les Moulotais. On les rencontre régulièrement. Il y a une association sur le territoire qui est en charge de sauvegarder, protéger et valoriser les lavoirs et nous avons sollicité pour qu'ils travaillent avec l'association, commune et habitants, nous puissions valoriser ce patrimoine. Il a un double intérêt, c'est un des rares lavoirs qui ait un bateau flottant. Une réflexion est engagée à ce propos. Pour la chapelle, nous avons un entretien avec un des habitants de Moulot, M. Petot (Bredeau) et nous évoquons la possibilité d'améliorer les abords afin limiter sa dégradation et impliquer la mobilisation des habitants.

L'entretien des chaussées : on est sur des grandes masses des orientations et il n'y a pas de présentation dans le détail des opérations qui seront présentées au BP de manière plus détaillée.

Il y a un programme de voirie important envisagé. Concernant l'entretien des voiries, c'est un travail important ce sera de manière pluri-annuelle. A court terme, un programme de point à temps est prévu et en cours d'année, comme les années précédentes, des traitements de certaines rues notamment les plus dégradées.

Pour ce qui concerne les trous à côté l'Usine Jacquet ou la zone d'activité, c'est le champ d'intervention de la communauté de communes. J'ai fait le même constat que vous et nous allons travailler à l'élaboration du BP de la communauté de communes et ferons en sorte pour que ce problème de voirie communautaire soit pris en compte.

Concernant la fiscalité, vous avez dit que nous allons baisser de 1 %. Ce n'est pas 1 % mais nous envisageons de les baisser d'1 point de fiscalité. 1 point cela fait plus que 1 %. On ne va pas se positionner sur un chiffre total et définitif. Ce sera au BP que les montants seront présentés car l'Etat ne nous a pas communiqué les bases. A priori, elles vont baisser. Cela représente, au-delà d'un effort de rigueur et tout en maintenant la capacité d'investissement, un engagement important de la fiscalité. C'est une restitution importante de fiscalité aux habitants, une démarche initiée à laquelle nous nous sommes engagés et que nous allons de manière prudente possible essayer de poursuivre tout au long du mandat.

Concernant l'investissement : seuls les grands projets sont mentionnés. Pour Moulot cela rentre dans le fonctionnement.

Concernant la CVAE : L'augmentation n'est pas intégrée dans le BP par prudence. Ce projet d'orientations budgétaires est un document dans lequel nous avons fait preuve d'une extrême la prudence et de rigueur et qui devrait nous permettre d'avoir des marges de manœuvre supplémentaires en cours d'année et uniquement les bonnes surprises.

Baignade à la Tambourinette : je ne crois pas avoir dit lors du conseil municipal qu'il n'y aurait pas de baignade ou je me suis mal exprimé et vous m'avez mal compris. Les travaux étant en cours, il n'était pas possible d'envisager une baignade sur l'été 2021, mais plutôt sur l'été 2022 et un certain nombre d'aménagements complémentaires en direction des familles, ajoutés aux travaux du gymnase et du snack.

M. Dedienne : Chers collègues, je voulais préciser une information pour le pont de Beuvron. Avant que je ne démissionne, j'avais demandé aux services de réfléchir sur la rénovation du trottoir du Pont du Beuvron. Ce sera fait dans les prochains mois avec l'entreprise Colas car il restait de l'argent sur l'enveloppe sur les travaux des trois petites rues.

Je voulais vous donner une autre information. J'entends parler de l'entretien des chemins et voies communales et des espaces publics : 21 700 ml de chemins communaux, voies communales 25 415 ml et 31 667 m² d'espaces publics, plus les trottoirs non chiffrés cela représente une certaine somme pour la collectivité.

M. Bourdoune : je vous remercie, vous avez raison pour le Pont du Beuvron. Nous vous présenterons les programmes de façon plus détaillée dans le BP pour prendre la mesure de l'ensemble de l'investissement de la commune au service de l'ensemble des habitants pour 2021 et suivantes.

J. Guibert : Je vous remercie pour les réponses. Un seul point. Pour la Tambourinette, cela méritait éclaircissement. J'aimerais me réjouir avec vous de la baisse de la délinquance sur la commune, mais ce n'est pas mon sentiment. Les échos que j'ai et contrairement aux échos au Journal du Centre, Gamm Vert a été cambriolé non pas une fois en un mois, mis trois fois. Cette information m'a été donnée par un membre du personnel, à chaque fois pas des cambriolages exceptionnels mais quelques centaines d'euros de matériel pris dans la cour. Deux habitants de la commune ont été fracturés. Donc à ma connaissance, 5 cambriolages sur la commune. La baisse de la délinquance ce n'est pas que les statistiques. Les gens ne déposent pas plainte, les mains courantes ne cela ne rentre pas dans les statistiques. Je dénonce un peu cela. Ils sont invités à ne pas déposer plainte, mais seulement une main courante, car cette affaire n'est pas sérieuse, on ne retrouvera pas les auteurs des faits. Je dénonce cela et donc je demande plus de police municipale. On voit que les gendarmes manquent d'effectifs pour agir complètement et agir sur la délinquance, la présence humaine ne résoud pas à 100 % des choses mais cela limite la délinquance. Par exemple Gamm Vert est une zone d'ombre et un projet doit s'implanter vers le Jardiland. Si j'étais chef d'entreprise, en étant cambriolé à 3 reprises, je me poserais la question de m'implanter sur la commune. C'est un vrai frein d'attractivité sur le territoire. Les caméras c'est une bonne chose, mais on ne peut pas se faire le luxe d'éviter présentiel de policiers municipaux la nuit. L'Etat se désengage sur les territoires ruraux et ne mettra pas plus de moyens sur Clamecy et c'est bien triste pour le territoire.

M. Bourdoune : Le jour où il n'y aura pas qu'une agression ou un cambriolage c'est un cambriolage de trop ou une agression de trop. C'est peut être un ressenti. Je souhaite que l'on doit s'appuyer sur la réalité des faits. Quels qu'ils soient cela reste des faits en trop. Pour ma part, en tant qu'élus, j'encourage systématiquement toute personne victime à déposer plainte. Si on veut avoir une vision de la réalité de la délinquance sur notre territoire, c'est le dépôt de plainte. Il est essentiel que les victimes fassent la démarche nécessaire car s'il y a des faits invisibles qui tout d'un coup apparaîtraient en lumière, alors nous pourrions attendre et exigerions de l'Etat d'adapter ses effectifs en terme de force de gendarmerie pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de notre commune. Nous avons des policiers municipaux ont des missions. Si nous nous sommes substitués à l'Etat pour le centre de vaccination, sur la question de sécurité des personnes et des biens, c'est une mission régaliennne essentielle de l'Etat c'est à lui plus qu'aux communes d'adapter ses propres effectifs pour assurer la sécurité de nos habitants.

J. Guibert : Vous avez le pouvoir de police, c'est un pouvoir habituel de maire qui est dépositaire de la tranquillité publique. L'Etat est le principal pourvoyeur, mais le maire également est dépositaire de la tranquillité publique c'est une des missions de notre collectivité.

N. Bourdoune : Appuyons-nous sur la réalité des faits et si la situation le justifie et que les services de l'Etat soient dépassés, alors ce sera l'occasion d'un débat.

Mme Maillard : Je souhaite vous porter notre impression sur le DOB.

L'Economie mondiale a été particulièrement touchée face à la pandémie de la covid-19 en 2020.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances dans une crise qui perdure depuis 2020.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

La ville de Clamecy ne cesse de perdre des habitants depuis plusieurs années et la priorité c'est l'attractivité, donner de la confiance, pour nos commerces, pour les habitants, pour leur sécurité, or le budget présenté reste fidèle aux années précédentes.

M. BOURDOUNE nous a précisé en commission que des maisons secondaires sont devenues principales, c'est une bonne chose.

Nous constatons la baisse probable des taux d'imposition : -1 point de fiscalité, le foncier bâti devrait passer à 20.89 %, cette baisse devrait compenser la hausse des bases de calcul d'imposition. On n'a pas les chiffres.

En 2021, dans la loi des finances, la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Ce transfert compense en majeure partie la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en supprimant la part du département. Cette source de revenu pour les communes permettrait à notre collectivité aujourd'hui de compenser la possibilité de baisser d'un point la fiscalité locale relative au foncier bâti.

La lecture des recettes et des dépenses ne laisse apparaître aucun détail, des chiffres globaux sont présentés. C'est bien dommage, les habitants sont intéressés à connaître un fonctionnement financier en profondeur, comme cela se fait dans d'autres communes.

D'après l'exécutif, précision faite en commission, tous les points devraient être communiqués ultérieurement après un débat commun avec le détail de toutes les dépenses envisagées ?

Que contient l'amélioration du cadre de vie ? S'agit-il de la réfection des routes, des trottoirs, la suite des travaux route d'Armes, de l'entrée des villes, de la route départementale D977 qui traverse Moulot, des achats de jeux pour enfants à Moulot, l'éclairage du square Malhappe, l'indication de nom de rue route de Vaugorges, le ramassage de poubelles en dehors du passage de la com com, la place des promenades, l'ancienne librairie Compain, ou bien est-ce le projet en cours des petites villes de demain ?

Il est d'actualité de maîtriser les consommations d'énergie, et je ne peux que vous encourager dans cette démarche, commençons par des gestes simples, il serait d'usage d'adapter l'éclairage public mais également de fermer fenêtres et lumières dans les établissements publics à la fermeture des locaux.

La ville de Clamecy dispose d'un ratio dépenses charges à caractère général de 557 euros par habitant et de 91 5€ en charge de personnel.

Nous remarquons dans les charges de personnel figure le recrutement d'un agent dédié au centre de vaccination sans savoir la contrepartie de son indemnisation par l'Etat comme vous l'avez indiqué lors du dernier conseil municipal. On n'a pas de détail.

Que représentent les compensations mises en place par l'Etat ?

Les dépenses de la ville ne laissent que peu de place à l'autofinancement. Il paraît nécessaire d'augmenter cet autofinancement, par une maîtrise des dépenses de la section de

fonctionnement (communications, fluides, achats...) de permettre la réalisation de travaux courants dans la ville (boucher des trous), pour éviter de recourir à l'emprunt,

En 2017, l'exécutif précisait être confrontée à ce que l'on appelle l'effet ciseau c'est-à-dire une progression des recettes inférieures à celle des dépenses ce qui immanquablement entraîne une réduction de l'autofinancement et peut compromettre à terme l'équilibre du budget.

En 2021, les recettes sont légèrement supérieures grâce aux dotations de l'Etat, plan de relance 2021-2022, et soutien aux investissements pendant la crise sanitaire, il faut toutefois rester prudent au regard de cette crise,

Le schéma « Encours de la dette » fait apparaître le capital qui est en baisse d'année en année toutefois la dette s'élèvera 4 508 960 € soit 1 202 € par habitant,

Quelle est la capacité de la collectivité à faire face à cet endettement ? Quel est le nombre d'année que la collectivité mettrait pour rembourser sa dette ? (Le seuil d'alerte est à 12 ans)

Le nombre d'habitants ne cesse de diminuer, n'est-il pas opportun d'adopter une marge de prudence en augmentant l'autofinancement.

La vétusté des bâtiments publics et de la voirie nécessite déjà des travaux importants, le budget de la ville devra prendre en compte ces critères : Y a-t-il un avenir pour l'école de musique avec un bâtiment qui n'est plus aux normes, quel avenir également pour l'ancien CET ?

L'église de Bethléem ne va-t-elle pas handicaper les finances de la ville dans l'avenir ?

Qu'en est-il en détail des capitaux des prêts restants pour mieux connaître leurs échéances de chacun d'entre eux ?

Qu'en est-il de la toiture de la mairie alors que l'intérieur est refait, y a-t-il un projet ?

Notre volonté c'est d'éviter le gaspillage de l'argent public, les dépenses de fonctionnement de la ville sont encore trop élevées, est-ce que cela se retrouve dans le service fourni. Le service public s'est-il amélioré pour autant à Clamecy ?

N. Bourdoune : Sur un certain nombre de questions telles que posées, ce sont pour beaucoup des éléments qui seront présentés dans le cadre du budget primitif. Vous aurez l'ensemble des détails et des réponses à vos questions.

Les différents plans de relance ne nous permettraient pas d'avoir des dotations supplémentaires c'est le soutien à l'investissement, cela implique de l'autofinancement et des emprunts. En aucun cas des dotations supplémentaires donnés par l'Etat.

Toiture de la mairie : vous m'indiquez un mauvais état, je n'ai pas d'informations à ce propos.

Eglise de Bethléem : une conférence des financeurs aura lieu la semaine prochaine et nous pourrons parler l'évolution du projet : c'est un projet ambitieux mais les investissements qu'il nécessitera seront amortis sur de longues années.

Quant à la prudence, nous en faisons preuve, d'une rigueur extrême, je ne crois pas que l'équilibre de la commune soit mis en danger car si c'était le cas alors à aucun moment je ne me serai permis de baisser d'un point le foncier bâti. Je remercie aux services qui se sont impliqués très fortement tout au long de cette année dans cette démarche. Nous réduisons notre dette, nous réduisons nos emprunts et nous baissons la fiscalité et ce en toute prudence et sans mettre en difficulté le budget des exercices futurs. Sinon je ne m'engagerai pas sur ce chemin. Pour le reste, nous en reparlerons des différents programmes lors du BP.

Dernier point : Pour l'éclairage du square Malhappe : cela sera traité après la tranche 2 aura eu lieu qui reprend les fondations car on ne va pas réparer un éclairage et ensuite les engins de chantier doivent passer et pourraient abimer l'éclairage cela monterait une mauvaise gestion

Mme Maillard : merci pour l'éclairage les habitants attendent une explication. On va pouvoir entendre cette finalité.

Centre de vaccination :

Mme Ciudad-Kadi : Nous venons de recevoir une enveloppe d'amorce de 20 000 € de l'ARS pour les frais de fonctionnement pour le personnel municipal, les locaux et les fluides. Les professionnels de santé sont payés par la CPAM.

M. Bourdoune : c'est une information que je souhaitais vous communiquer d'un fonds d'amorçage de 20 000 € pour trois mois. L'Ars remboursera rapidement les frais engagés.

M. Dedianne : Grace à cette gestion rigoureuse, on a maintenu les services à la population efficaces. Ils font un travail remarquable au quotidien qu'on ne voit pas forcément. Nous avons des personnes de qualité.

Mme Maillard : Le service public s'est-il amélioré sur Clamecy par rapport à cette pandémie ?

M. Bourdoune : Pour l'autofinancement : 130 000 € en 2020 et pour le projet de BP 168 000 € en 2021.

Le DOB budget général est adopté à la majorité (2 abstentions).

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Budget annexe EAU

L'année 2021 sera marquée par la poursuite des actions engagées pour la protection de nos ressources en eau via la cellule d'animation agro-environnementale sur les bassins d'alimentation de nos deux captages (Foulon / Fontainerie), et la finalisation de l'étude engagée pour élaborer le schéma directeur d'alimentation en eau potable, qui doit permettre de planifier les travaux à venir.

Ce service est géré sous forme d'affermage, le contrat de délégation de service (DSP) public confié à VEOLIA arrive à échéance en juillet 2022. Une réflexion doit être menée sur l'avenir de la gestion de cette compétence (renouvellement d'une DSP ou exercice de la compétence en régie). Une étude préalable à cette décision pourrait s'envisager dans le courant du 2^{ème} semestre 2021. Une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pourra être sollicitée.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2020	BS/DM/AS 2020	Budget global 2020	BP 2021
DEPENSES DE L'EXERCICE		297 633,00	22 059,52	319 692,52	336 916,00
011	Charges à caractère général	50 030,00		50 030,00	74 760,00
012	Charges de personnel	44 350,00	2 059,52	46 409,52	49 200,00
65	Autres charges de gestion courante	-		-	-
66	Charges financières	33 000,00		33 000,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles			-	
042	opérations d'ordre			-	98 100,00
68	Dotations aux amortissements	99 200,00		99 200,00	
701249	Atténuations de charges			-	
22	Dépenses imprévues			-	
023	Virement à la section d'investissement	71 053,00	20 000,00	91 053,00	84 856,00

Ce budget correspond principalement à la cellule d'animation agro-environnementale pour la protection des six captages prioritaires du nord de la Nièvre. Cette cellule, issue du partenariat entre les différents maîtres d'ouvrages (Ville de Clamecy, SIAEP de la Bourgogne Nivernaise, mairie de Brinon-sur-Beuvron, mairie de Dornecy) et fédérée par la Ville de Clamecy, se compose d'une animatrice à temps plein.

En 2021, les analyses d'eau des captages sont poursuivies pour garantir un suivi régulier de la qualité de l'eau. Les analyses de reliquats azotés pourraient également être reconduites, sur proposition du comité technique. Une communication auprès des consommateurs d'eau sur la qualité de l'eau et la présence de métabolites est prévue.

Des analyses d'eau complémentaires sont également programmées pour suivre plus régulièrement la qualité de l'eau distribuée sur les paramètres molécules phytosanitaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2020	BS/DM/AS 2020	Budget global 2020	BP 2021
RECETTES DE L'EXERCICE	297 633,00	47 049,82	344 682,82	336 916,00
70 Produit de la surtaxe	170 280,00		170 280,00	185 275,00
73 Impôts et taxes			-	
74 Dotations, participations	71 000,00		71 000,00	95 288,00
75 Autres prod. de gestion courante			-	-
013 Atténuation de charges			-	
76 Produits financiers (sf 762)			-	-
77 Produits exceptionnels			-	-
042 Opérations d'ordre	56 353,00		56 353,00	56 353,00
79 Transferts de charges			-	
72 Travaux en régie			-	
66 Frais financiers			-	
002 Excédent reporté		47 049,82	47 049,82	

L'agence de l'eau Seine Normandie apporte un financement à hauteur de 80 % sur les frais de personnel mais ne donne plus qu'une aide forfaitaire de 8 000 € sur les frais de fonctionnement. Les actions spécifiques, notamment l'étude PSE et les analyses d'eau ou de sols, sont subventionnées également à 80%.

Surtaxe :

Elle sert à l'équilibre du budget de fonctionnement.

Rappel : la surtaxe eau est composée d'une surtaxe appliquée aux communes extérieures alimentées en eau traitée correspondant à la charge résiduelle des travaux d'investissement issus de l'usine de traitement : annuités d'emprunts et du différentiel de la cellule d'animation des captages.

Elle sera calculée en tenant compte des volumes vendus en 2020 qui doivent être communiqués par le délégataire. Elle est actuellement de 0.2405€. Il est proposé un maintien de cette surtaxe.

En 2020, les volumes d'eaux vendus représentent 52 394 m³ répartis comme suit :

- ARMES :	6 426 m ³	1 545,45€
- OUAGNE :	14 311 m ³	3 441,80€
- CHEVROCHES :	6 426 m ³	1 545,45€
- RIX :	9 392 m ³	2 258,78€
- SURGY LA FORÊT :	11 063 m ³ (comprend une régulation)	2 660,65€
- SEMBREVES :	1 889 m ³	454,30€

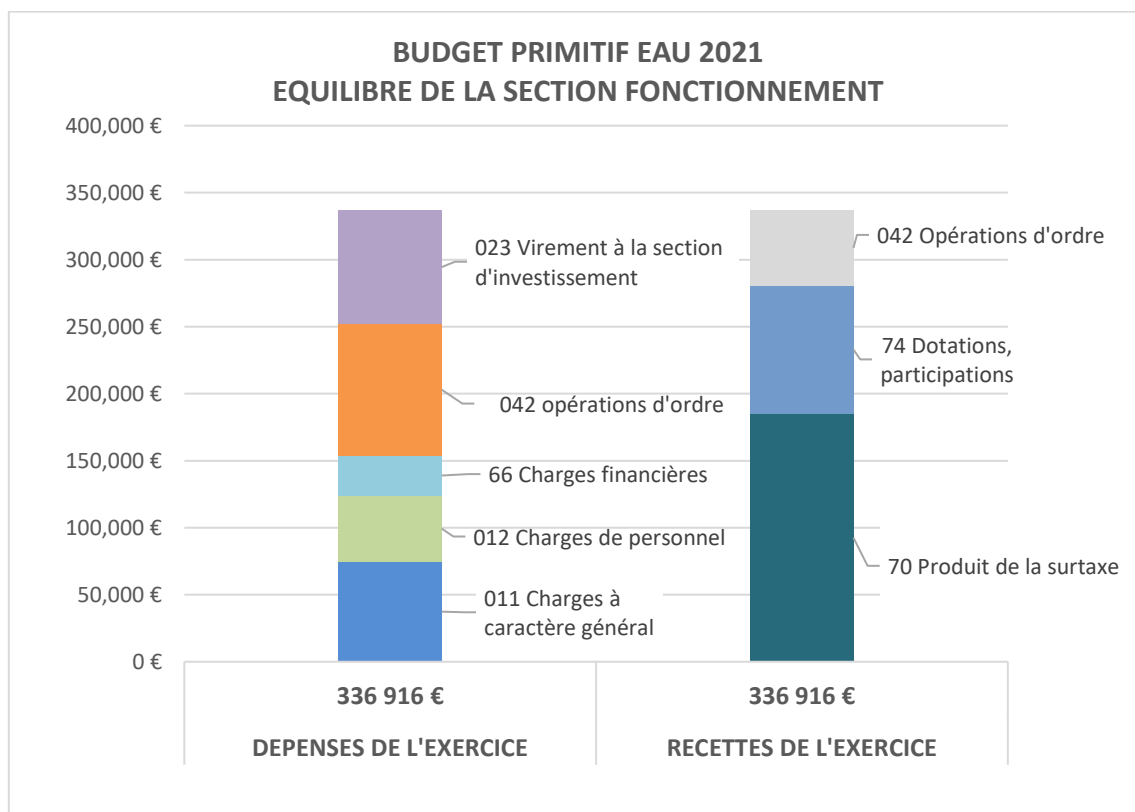
TOTAL : 11 906,43€

Quant à surtaxe pour la commune de Clamecy il est proposé de maintenir le même montant soit 0.6250 €/m³. Aucune augmentation de surtaxe n'est proposée en 2021.

Volumes vendus en 2020 : 303 718 m³ soient **189 823,75€**.

Total des recettes attendues : **201 730,18 euros**.

Par mesure de prudence (des avoirs et régulations peuvent intervenir), une recette de 185 000 euros est inscrite au budget eau 2021.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

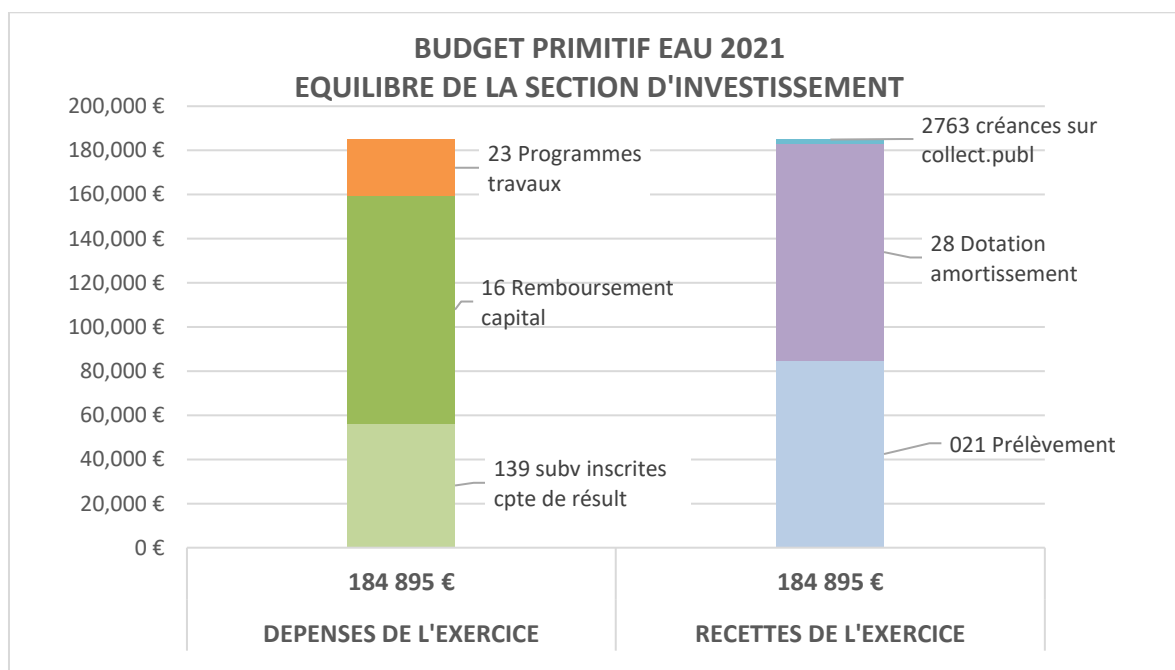
		BP 2020	BS 2020	BP2021
DEPENSES		172 192,00	92 031,82	184 895,00
001	déficit reporté		26 031,82	
139	subv inscrites cpte de résultat	56 353,00		56 353,00
16	Remboursement capital	102 000,00		103 000,00
20	étude		46 000,00	-
213	usine de traitement			
23	Programmes travaux	13 839,00	20 000,00	25 542,00
041	Opérations patrimoniales			

Concernant l'investissement, le programme de renouvellement des canalisations sera établi à l'issue de l'étude du schéma directeur en cours.

Le renouvellement des branchements plomb se fera au fur et à mesure des besoins identifiés.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2020	BS 2020	BP2021
RECETTES	172 192,00	92 031,82	184 895,00
001 excédent reporté			
021 Prélèvement	71 053,00	20 000,00	84 856,00
28 Dotation amortissement	99 200,00		98 100,00
1068 Affectation résultat		55 031,82	
13 Subventions		17 000,00	
16 intérêts capitalisés opé.d'ordre			
16 Emprunts			
2315 recouvrement TVA			
041 opérations patrimoniales			
2763 créances sur collect.publ	1 939,00		1 939,00



ROB Eau 2021 :

M. Carvoyeur : Je ne vois pas apparaître la sécurisation de l'alimentation en eau sur la zone. Est-ce un projet reporté ou on attend un nouveau délégataire le prenNE en compte ? Si on met un projet assez élevé, je ne sais pas si le délégataire voudra s'avancer sachant qu'il risque de perdre la DSP.

M. Bourdouné : La délégation rend service à la collectivité. C'est la collectivité qui prend en charge ces différents travaux, le délégataire n'investit pas sur ses fonds propres. Les travaux tels qu'envisagés, dans le cadre du schéma directeur en cours. On est sur un temps à plus ou moins 1 an et cela va nécessiter un certain nombre d'études et de discuter avec l'entreprise concernée et ça peut avoir un impact sur sa propre capacité de production. Ce sera fait de manière concertée. Je les ai rencontrés M. Epinette sur la future réalisation de ce projet.

Quant à la manière de la poursuite de la délégation, nous allons mandater une étude qui va analyser les différentes options et tenant en compte la réalité des investissements nécessaires. Ce cahier des charges sera transparent. Cette étude aura pour vocation de présenter les différentes options : la délégation ou non, la régie directe ou partielle, adhésion à un syndicat... Le Conseil municipal sera informé, la population sera informée et à terme nous aspirons à ce que ce soit la population de Clamecy, les abonnés, les entreprises qui puissent se positionner sous forme d'une consultation citoyenne, les habitants choisiront le mode de gestion de l'eau, ce sera une décision partagée. Si le choix est celui de la DSP, il y a appel d'offres et concurrence entre différents délégataires qui peuvent se positionner : Véolia, mais ils n'ont pas le monopole, la Saur qui est capable d'assurer ce type de prestation et ce sera la loi du marché. Cela peut être une régie directe à charge pour nous de créer le service de la collectivité, avec la perspective que la compétence eau passera en 2026 à la communauté de communes. D'où la nécessité d'une étude exhaustive.

M. Carvoyeur : Où en sont les dispositions avec la Communauté de Communes sur l'alimentation en eau des bornes d'incendies en zone artisanale, le débit est insuffisant en cas d'incendie grave ?

M. Bourdouné : Nous sommes fournisseurs d'eau et ce sujet doit être abordé au sein de la Communauté de Communes et cela participe à la discussion quant à l'inscription de l'opération au budget car se sont des investissements qui impacteront les finances de la communauté de communes à aborder au cours du ROB communautaire.

M. Carvoyeur : Où en sont les discussions ? Croisons les doigts qu'il n'y ait pas d'incendie.

M. Bourdouné : Il y a des dispositifs pour intervenir. Un service public des pompiers est efficace, mais le risque zéro n'existe pas. Ce sera de la responsabilité de la Présidente de la communauté de communes et des présidents qui l'ont précédée.

M. Carvoyeur : cela remonte à loin.

Le ROB eau est adopté à l'unanimité.

Créances éteintes

Vu les avis des commissions de surendettement,

Vu la proposition du comptable public,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'admettre au titre des créances éteintes les titres émis et non recouvrés pour un montant de 1 607,57 €,

Article 6542 du budget.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir assurer un soutien comptable et financier au service de la Direction des affaires financières,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création, à compter du 22 février 2021, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h 00,
- **PRÉCISE** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 22 février 2021 au 21 avril 2021 inclus, ayant une expérience dans le même domaine d'activité,
- **DÉCIDE** que cet agent sera rémunéré par référence à l'indice brut 370 correspondant au 7ème échelon du grade de recrutement,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Subvention COS :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention suivante au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal :
 - budget général : 58 484,28 €
 - budget eau : 948,59 €

Dépense à inscrire au Budget primitif 2021, article 6474.

Subvention CFA :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la subvention suivante :

- Centre de Formation d'Apprentis de Saône et Loire 1 élève 50 euros

M. Guibert : On vote une subvention pour un CFA de Saône et Loire, mais il y a des centres d'apprentissage dans la Nièvre ou à Auxerre.

M. Bourdoune : C'est une proposition en commission des Finances de 50 €, cela doit être validé en conseil municipal.

Mme Ciudad-Kadi : Chaque centre doit faire la demande en fonction des élèves domiciliés à Clamecy.

Amicale du Loup :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la subvention suivante :

- Amicale du Loup 400 euros
- Dépense inscrite au budget art. 6574.

CCAS : avance sur subvention

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance de 25 000 € sur la subvention 2021.

Dépense à inscrire au Budget primitif 2021, article 657362.

M. Bourdoune : du fait du recrutement d'une deuxième personne, la participation de la commune va augmenter.

Musée : Demandes de subvention

Il y a lieu de solliciter auprès de la DRAC les subventions les plus élevées possible pour les projets suivants :

- Récolement décennal : Il s'agit de recruter un agent contractuel pour assurer le récolement décennal et l'inventaire informatisé des collections.

- Restauration d'œuvres : Il s'agit de restaurer les œuvres suivantes : un tableau d'Amédée Jullien, une toile d'Edouard Pail, une œuvre de Pierre Patureau et un tableau de Gabriel Thurner.

M. Girault : quel est le montant du devis ?

Mme Taupenot : 6 400 € avec une subvention demandée à hauteur de 60 %.

- Exposition temporaire « Charles Loupot, géant de l'affiche » : Le musée de Clamecy propose cette exposition du 1^{er} juillet 2021 au 12 novembre 2022 sur l'affichiste Charles Loupot dont l'établissement possède une collection d'œuvres exceptionnelle grâce aux dons de France Pier et de Jacqueline Loupot.

M. Girault : quel est le montant de cette exposition ?

Mme Taupenot : 34 000 € avec une subvention espérée de 30 %. Compte tenu des aides par ailleurs, le reste à charge est de 11 000 €.

M. Carvoyeur : cette exposition est très intéressante.

M. Bourdoune : Le musée dispose de 25 000 œuvres et la mise en valeur de ce qui est en réserve est du rayonnement de notre collectivité à l'échelle nationale voire internationale. Je vous rappelle que le musée de Clamecy est accessible à l'ensemble de la population de Clamecy à titre gratuit.

Ces dossiers sont adoptés à l'unanimité.

Informations :

- La SAS Clamecy Distribution a présenté une requête auprès du Tribunal administratif de Dijon visant à l'annulation de l'arrêté municipal du 21 juillet 2020 délivrant à la SAS Immaldi et Compagnie le PC n° 058 079 20 A 00001 ;

Monsieur le Maire a mandaté Maître Gérard FALALA, du Cabinet Artemont, 7 rue Drouot à Paris, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

M. Carvoyeur : sur quelle base Leclerc se pose ?

M. Bourdoune : je ne peux me permettre de répondre tant que le jugement n'a pas eu lieu. J'ai un devoir de réserve.

- Dépenses imprévues :

Conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2, Monsieur le maire a utilisé une partie des crédits inscrits en dépenses imprévues au budget supplémentaire 2020.

Pour mémoire, le montant des dépenses imprévues était de 235 668,87 euros*.

La somme de 20 254,26 euros a été prélevée afin d'alimenter les chapitres suivants :

CHAPITRE	MONTANT CREDITE	OBSERVATIONS
65 – Autres charges de gestion courante	1 114,40 €	Ajout de crédits à la suite d'une dépense complémentaire sur les redevances pour brevets et licences (nouvelle interface dématérialisée concernant la déclaration sociale nominative (DSN))
014 – Atténuations de charges	11 599,38 €	Dégrèvement sur taxe d'habitation sur logements vacants (chiffre très fluctuant d'une année à l'autre, difficile à prévoir en amont d'un budget supplémentaire voté plus tôt que d'ordinaire)
67 – Charges exceptionnelles	7 540,48 €	Ajout de crédits suite à sinistre.
TOTAL	20 254,26 €	

Il reste donc 215 414,61 euros de dépenses imprévues n'ayant pas été utilisées en 2020.

N. Bourdoune : Information concernant les mentions dans les PV précédents :

PV du 16 décembre : Madame Maillard, l'échange sur le « hors délai » figure bien dans le PV qui est littéral.

M. Guibert : concernant les pigeons cela apparaît page 22 où nous avons eu un échange sur les frelons, les pigeons et les chats.